

COMPTE RENDU

du Conseil Municipal du 31 mars 2022

Nombre de conseillers : 19

Présents : 17 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Isabelle FRAVAL, Pauline SALAÛN, Corentin LE SCANFF, Claude ROTILLON, Marie Ange BEUX, Sylvie LIJOUR, Stéphane VALETTTE, Stéphanie GARCÈS RAULET, Jérémy PERRON, Antoine LE BERRE, Florent THOUMELIN, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN, Solène ROSTREN, Stéphanie GRANGER et Sylvain LECONTE (procuration à Elina VANDENBROUCKE puis présent à partir de 19h30).

Excusés : 2 : Benoît BERTRAND qui a donné procuration à Pauline SALAÛN et Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Nomination du secrétaire de séance,
 - 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 février 2022,
 - 3/ Approbation des Comptes de Gestion 2021 : Commune, Transport Scolaire et Lotissement,
 - 4/ Vote des Comptes Administratifs 2021 : Commune, Transport Scolaire et Lotissement,
 - 5/ Affectation des résultats 2021,
 - 6/ Vote des taux d'imposition pour l'année 2022,
 - 7/ Budgets Primitifs 2022 : Commune, Transport Scolaire et Lotissement,
 - 8/ Vote des subventions aux budgets annexes,
 - 9/ Projet d'aménagements de loisirs et de détente au plan d'eau et sollicitation des financeurs,
 - 10/ Subvention exceptionnelle pour le séjour d'une classe de découverte à Ouessant,
 - 11/ Numérotation d'habitations,
 - 12/ Produits irrécouvrables : admission en non-valeur,
 - 13/ Questions diverses,
- Quart d'heure citoyen.

La Maire accueille les membres du conseil municipal et procède à l'appel nominatif des conseillers. Elle vérifie que le quorum est atteint avant d'ouvrir la séance.

En préambule, la Maire exprime, au nom de l'ensemble du conseil municipal, sa solidarité envers le peuple ukrainien et adresse ses pensées aux familles des victimes.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Florent THOUMELIN est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15/02/2022

PV du Conseil Municipal du 15 février 2022

Voix Pour : 19

Voix Contre : /

Abstention : /

3/ Approbation des Comptes de Gestion 2021 : Commune, Transport Scolaire et Lotissement

La Maire expose les prévisions et réalisations des différents budgets de la commune.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats. Le compte de gestion dressé par les Receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2021 ;

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

Par 19 voix Pour

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le Compte de Gestion des Receveurs de Quimperlé.

4/ Vote des Comptes Administratifs 2021 : Commune, Transport Scolaire et Lotissement

Les comptes administratifs 2021 de la Commune, Transport scolaire et Lotissement sont présentés aux membres du conseil municipal. Ils s'établissent comme suit.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 17 voix Pour

Eline VANDENBROUCKE, Maire, Ordonnatrice de l'exercice 2021, est sortie au moment du vote.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des Receveurs de Quimperlé,

DIT que ces derniers n'appellent ni observation, ni réserve,

ARRÊTE les résultats de clôture suivants :

COMMUNE	2021
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	869 741.99
Recettes	1 245 521.18
Résultat courant 2021	+ 375 779.19
Résultat clôture 2020	0
Excédent de fonctionnement	+ 375 779.19
INVESTISSEMENT	
Dépenses	275 360.68
Recettes	280 458.16
Résultat courant 2021	+ 5 097.48
Résultat de clôture 2020	- 214 537.03
Déficit d'investissement	-209 439.55

TRANSPORT SCOLAIRE	2021
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	24 504.72
Recettes	13 811.23
Résultat courant 2021	- 10 693.49
Résultat clôture 2020	- 5 324.36
Déficit de fonctionnement	- 16 017.85
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0
Recettes	0
Résultat courant 2021	0
Résultat de clôture 2020	+ 88 244.67
Excédent d'investissement	+ 88 244.67

LOTISSEMENT	2021
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	250 238.95
Recettes	0
Résultat courant 2021	- 250 238.95
Résultat de clôture 2020	+ 252 074.02
Excédent de fonctionnement	+ 1 835.07
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0
Recettes	29 066.50
Résultat courant 2021	+ 29 066.50
Résultat de clôture 2020	- 29 066.50
Déficit Investissement à reporter	0

5/ Affectation des résultats 2021

La maire expose aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle relative à l'application de la comptabilité M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021.

L'affectation du résultat est proposée de la façon suivante :

Budget Général Commune

Montant à affecter :	375 779.19 euros
- Affectation au compte 002 : Excédent reporté	126 339.64 euros
- Affectation au compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	249 439.55 euros

Budget Lotissement

Montant à affecter :	1 835.07 euros
- Affectation au compte 002 : Excédent reporté :	1 835.07 euros

Entendu cet exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents
Par 19 voix Pour

DONNE son accord sur les affectations des résultats de fonctionnement 2021 telles que susmentionnées.

6/ Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

L'état n° 1259 de notification des taux d'impositions des taxes directes locales foncières est présenté aux membres du conseil municipal. Depuis 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Vu l'avis des membres de la commission Ressources réunie le 3 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

TAXES	2021	Evolution 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31.11 %	31.89
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.82%	38.77

Daniel Hanocq explique que ces taux sont des recettes de fonctionnement pour le budget de la commune : ces ressources structurelles représentent, en moyenne, environ 600 € par propriétaire, au titre des taxes foncières.

Sur le territoire communautaire, Le Trévoux est la commune qui a, non seulement, le plus faible produit de fonctionnement mais également, le taux de taxe foncier bâti le plus bas des 16 communes. « Notre budget est fragile et pourrait se dégrader rapidement : nous avons une véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête au travers de l'attribution de la dotation bourg centre et le désengagement de l'Etat, notamment au niveau des contrats aidés, rend délicat l'équilibre financier de la commune ».

Il plaide en faveur d'une augmentation des deux taxes, « représentant 6.26 € par habitant », hausse approuvée en majorité lors de la commission Ressources et en réunion d'équipe municipale ».

Corentin Le Scanff rappelle « l'augmentation mécanique liée à l'inflation qui se cumulerait à cette hausse des taxes, se traduisant pour la population par une augmentation réelle de 6% ». « Ma position, rajoute-il, est que l'on augmente plus vite que l'inflation. Je ne voterai donc pas d'augmentation des taxes, par principe et pour de mauvaises raisons. »

Arrivée de Sylvain Leconte à 19h30.

Daniel Hanocq indique que « cela n'a pas de sens de lier inflation et taxes : la commune aussi va subir et supporter l'inflation. 2.5% représentent 10 000 € pour la commune. Si la dotation bourg centre est perdue, il faudra 8 années d'augmentation pour compenser. Gouverner, c'est prévoir et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte. Or, la tendance est à la contrainte budgétaire ».

Marie Ange Beux rajoute que « la commune n'a pas d'autre source de rentrée financière et donc pas d'autre façon de rattraper les retards du passé : nous n'avons pas ou peu d'entreprises, pas de villas de haut standing, ce qui engendre une faiblesse de nos bases ». Au Trévoux, le montant du foncier bâti est estimé à 97€ / habitant.

Corentin Le Scanff propose également, que par souci de cohérence, les budgets primitifs, subventions aux associations et tarifs communaux soient votés lors d'un même conseil. Il souhaite en outre que l'accent soit porté sur le recouvrement des taxes d'urbanisme non perçues (cas des abris de jardin, extensions... non déclarés), augmentant, dans une moindre mesure, des recettes complémentaires pour la commune.

La Maire concède que cette augmentation des taux « n'est pas proposée de gaité de cœur mais compte tenu des ressources dont dispose la commune, c'est l'un de nos seuls leviers ».

Marie Ange Beux estime « qu'il vaut mieux augmenter progressivement les taux que le faire, de manière forte, lorsqu'on y est acculé ».

Daniel Hanocq pense « qu'un ménage préfère une augmentation des taxes plutôt qu'une dégradation des services, des équipements et de la voirie de la commune ».

Claude Rotillon considère que « le BP de la commune n'est pas si mauvais et nous n'avons pas d'obligation d'augmenter les taux tous les ans ».

Chacun ayant pu s'exprimer sur ce point, les élus sont remerciés pour la richesse des débats.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 17 voix Pour

Et 2 voix Contre (Mr Le Scanff et Mr Rotillon)

FIXE, pour l'exercice 2022, le taux de Taxe Foncière propriétés bâties à 31.89 %,

FIXE, pour l'exercice 2022, le taux de Taxe Foncière propriétés non bâties à 38.77 %,

AUTORISE la Maire à signer toute pièce consécutive à cette décision.

7/ Budgets Primitifs 2022 : Commune, Transport Scolaire et Lotissement

Le budget primitif de la Commune ainsi que les budgets annexes Lotissement et Transport Scolaire, pour l'année 2022 sont présentés aux membres du conseil municipal.

Les montants inscrits sont une estimation budgétaire, qui ne donnera pas nécessairement lieu à une réalisation. Daniel Hanocq précise que les investissements y sont inscrits pour une enveloppe globale, possiblement sur plusieurs exercices.

COMMUNE	2022
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 051 321
Recettes	1 051 321
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 361 348
Recettes	1 361 348

TRANSPORT SCOLAIRE	2022
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	32 000
Recettes	32 000
INVESTISSEMENT	
Dépenses	88 245
Recettes	88 245

LOTISSEMENT	2022
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	683 550
Recettes	683 550
INVESTISSEMENT	
Dépenses	681 715
Recettes	681 715

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

Par 19 voix Pour

ADOPTE le budget primitif annexe du Lotissement de la commune pour l'année 2022,

ADOPTE le budget primitif annexe du Transport Scolaire - nomenclature M43 - de la commune pour l'année 2022,

ADOPTE le budget primitif de la Commune pour l'année 2022.

8/ Vote des subventions aux budgets annexes

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal, qu'afin de compléter le financement et d'assurer l'équilibre des budgets annexes, il convient de prévoir le versement d'une subvention au profit des budgets du CCAS et du Transport Scolaire.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

Par 19 voix Pour

ACCORDE au budget annexe du service du CCAS, la subvention suivante :

3 000.00 € de subvention d'exploitation,

ACCORDE au budget annexe du service du Transport Scolaire, la subvention suivante :

10 000.00 € de subvention d'exploitation.

9/ Projet d'aménagements de loisirs et de détente au plan d'eau et sollicitation des financeurs

Véritable écrin de verdure de 30 000 m² situé au cœur du bourg, le site du plan d'eau nécessite des aménagements afin de mettre en valeur le patrimoine naturel de la commune, d'y développer des activités sportives et culturelles mais aussi d'encourager les rencontres entre citoyens favorisant le

lien social. Afin de rendre le site accessible à tous, la réfection des allées parcourant le parc sera réalisée afin de respecter les normes en matière d'accessibilité. Ces espaces de cheminements favoriseront les déplacements doux et sécurisés pour les piétons ou les cyclistes. L'installation d'une borne camping-car sur le parking attenant est également prévu, offrant un environnement verdoyant aux visiteurs, à proximité des commerces. Soucieuse de valoriser cet espace et développer les opportunités de rencontres sur ce site, la commune a dernièrement installée une structure plein air pouvant accueillir les randonneurs ou les évènements festifs. Par ailleurs, une structure sportive de street workout vient également d'y être implantée, afin de répondre aux besoins des jeunes adolescents et jeunes adultes.

Conçues et réfléchies, avec la participation du Conseil Municipal des Jeunes, la commune souhaite dorénavant se doter d'aires collectives de jeux touchant tous les âges dès 2 ans et jusqu'à 14 ans et pouvant accueillir plusieurs enfants en même temps. Ce complexe de jeux en extérieur permettra plus d'interactions sociales et générationnelles. Centrée avant tout sur le divertissement et les loisirs, l'aire de jeux n'en demeure pas moins un terrain fertile à l'apprentissage de la vie en collectivité. Stimulant les occasions d'échanges et de communications entre les enfants, les parents, les grands parents, les assistantes maternelles, elle est un outil d'intégration précieux.

Aussi, pour mener à bien ces actions, il est proposé de solliciter tous les partenaires financiers en ce domaine. L'estimatif du projet et les modalités de financement pourraient ainsi s'établir :

Aménagements et Travaux	Dépenses évaluées (€ HT)
Aires collectives de jeux	23 500
Chemins piétons	15 000
Borne camping-car	3 000
Total	41 500

Partenaires sollicités	Montant et %
Département - Pacte Finistère 2030	30 000 - 72%
Commune - Autofinancement	11 500 - 28%

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

Par 19 voix Pour

APPROUVE le projet d'aménagements de loisirs et de détente sur le site du plan d'eau ainsi que le plan de financement s'y rapportant,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien ces investissements, et notamment auprès du Département, au titre du Pacte Finistère 2030.

10/ Subvention exceptionnelle pour le séjour d'une classe de découvertes à Ouessant

Il est exposé à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association des Parents d'Elèves pour les 28 élèves de la classe de CM2 qui bénéficient, du 28 mars au 1^{er} avril 2022, d'un séjour en classe de découvertes à Ouessant.

Son montant total est évalué à 6 913 euros, comprenant le transport, les différentes activités et visites sur l'île ainsi que l'hébergement. Sans présumer de son attribution, il est néanmoins possible de solliciter la Région Bretagne pour l'octroi d'une aide au titre du Pass classes de mer.

Ce projet fait également l'objet d'un financement conjoint entre l'Association des Parents d'Elèves, les familles des élèves et la Commune. Aussi, la Maire propose à l'assemblée de valider la participation de la commune à hauteur d'un tiers des dépenses totales liées à ce séjour et éventuellement, déduction faite de la subvention qu'accorderait la Région.

Le reversement de cette participation, de l'ordre de 2 304 €, se fera au profit de l'APE du Trévoux qui prendra en charge 2/3 du montant des dépenses totales.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 17 voix Pour

(Pauline Salaün et Jérémy Perron, membres de l'APE, ne prennent pas part au vote)

INSCRIT le versement d'une subvention exceptionnelle d'un tiers du montant des dépenses liées au séjour des élèves de CM2 en classes de découverte, au profit de l'Association des Parents d'Élèves du Trévoux, pour l'année scolaire 2021/2022.

AUTORISE Madame la Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien cet investissement, et notamment auprès de la Région Bretagne, au titre du Pass Classe de mer.

11/ Numérotation d'habitations

En complément des délibérations précédentes, la Commune poursuit sa démarche de numérotation des voies et hameaux : il s'agit d'attribuer un numéro unique à toutes les habitations de la commune mais aussi à tous les sites pertinents.

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, l'accès et la localisation, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

Vu la convention en date du 22 juin 2016 établie avec les services de la Poste,

Considérant que de nouvelles constructions à Rosaïgn nécessitent l'attribution d'un numéro unique,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

Par 19 voix Pour

DÉCIDE la création des numéros de voirie suivants :

229	Rosaïgn	Parcelle B 1040
340	Rosaïgn	Parcelle B 920

12/ Produits irrécouvrables : admission en non-valeur

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal les demandes d'admission en non-valeur émanant de la Trésorerie de Quimperlé :

Le comptable n'a pu recouvrer un titre émis en 2017, relatif à la facturation de la cantine pour un montant de 10.00 €, et, en conséquence, sollicite l'allocation en non-valeur de ce titre dont le montant est inférieur au seuil des poursuites.

D'autre part, à la suite de la Commission de Surendettement des Particuliers du Finistère du 9 décembre 2021, une décision d'effacement de dette d'un montant 30.00 € datant de 2015, pour des frais de cantine, doit être prononcée par l'assemblée délibérante.

Entendu cet exposé,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

Par 19 voix Pour

APPROUVE l'allocation en non-valeur des créances suscitées d'un montant global de 10.00€ par l'émission d'un mandat à l'article 6541 au budget général- 404,

APPROUVE l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 30.00€ par l'émission d'un mandat à l'article 6542 au budget général- 404.

13/ Questions diverses et Quart d'heure citoyen.

↳ Calendrier électoral :

Election présidentielle : dimanches 10 et 24 avril de 8h00 à 19h00

Elections législatives : dimanches 12 et 19 juin de 8h00 à 18h00

↳ L'inauguration du street workout est programmée le samedi 21 mai. Des ateliers de découverte et démonstrations d'utilisation de la structure seront proposés lors de cet évènement.

↳ Corentin Le Scanff indique que les travaux de restauration du retable ont pris du retard : l'atelier Coreum interviendra à partir du 8 avril prochain.

↳ Corentin Le Scanff informe l'assemblée que, comme l'an dernier, un atelier « jeu de piste sur l'archéologie » se tiendra à la Maison Pour Tous le 20 avril. Par ailleurs, l'Adjoint à la culture et l'Adjointe à l'action sociale lancent un appel pour collecter des documents anciens retraçant l'histoire de la commune.

↳ Les élus tiennent régulièrement des permanences en mairie le samedi matin : les habitants sont conviés à la présentation des dossiers en cours qui se tiendra le 30 avril.

↳ Un concours photo « Le Trévoux à travers vous » est également organisé : se rapprocher du service de la médiathèque avant le 7 mai pour en connaître les modalités de participation (2 catégories : moins de 15 ans et plus de 15 ans)

↳ Le prochain bulletin municipal sortira vers la mi-avril. Un rappel des règles de prévention pour lutter contre la propagation de la grippe aviaire y sera fait et la vigilance des particuliers sera attirée sur le confinement de leurs volailles.

↳ Pauline Salaün informe du nettoyage du clocher de l'église durant les vacances scolaires de printemps.

↳ La Maire annonce que Véronique Gallet a intégré le service technique depuis le 1^{er} avril : elle y interviendra 4 matinées par semaine. Elle connaît le fonctionnement d'un tel service car, durant sa carrière professionnelle, elle a déjà été affectée à l'entretien des espaces verts. Elle travaillera en collaboration avec les agents en poste et notamment auprès de Denis Sellin, afin d'engranger un maximum d'informations avant son prochain départ en retraite.

↳ La Maire informe l'assemblée de la démission de Marie Ange Beux de ses fonctions de conseillère municipale : elle retrace son parcours, depuis 2014, en tant qu'adjointe aux finances et aux affaires scolaires : elle salue son investissement auprès des bénévoles de l'accompagnement aux devoirs, du club de l'amitié, la remercie pour la ferveur et le cœur qu'elle a mis au service de l'intérêt collectif : « Marie-Ange a été un grand atout pour le conseil municipal. Tu vas nous manquer, nous sommes tristes de te voir partir mais heureux de savoir que tu seras bien sur ta terre d'origine, le pays bigouden ». Marie Ange Beux remercie l'assemblée, se dit admirative de l'action de l'actuelle équipe municipale, saluant son dynamisme, sa jeunesse. Elle souhaite « bon vent au Trévoux », commune dans laquelle elle s'est établie durant 45 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE



Le Secrétaire de Séance,
Florent THOUMELIN

